

Labtec SERVICES AG
Nordstrasse 9
5612 Villmergen
T 056 619 89 19
info@labtec-services.ch
www.labtec-services.ch



Maintenance
Validation
Calibration



Le Service
fait la différence!

L'accord de maintenance – un investissement qui vaut la peine!

**Optimisez l'efficacité et la durée de vie de vos appareils!
Profitez dès le premier jour.**

En choisissant un système de traitement de l'eau en laboratoire ou centralisé de Labtec SERVICES AG, vous établissez une base solide pour des applications de laboratoire économiques, fiables et écologiques. Néanmoins les meilleurs appareils nécessitent également soin et entretien. C'est pour cela que nous vous offrons notre service de calibration et d'entretien. Vos travaux et échantillons bénéficient d'une protection maximale grâce à notre entretien et calibration réguliers. Ils vous offrent la tranquillité et la certitude nécessaire. Profitez en plus de rabais sur des pièces de rechange et des consommables ainsi que, selon le module choisi, de notre service d'urgence (seulement pour Système AFS).

Sur les pages suivantes nous vous présentons nos possibilités de maintenance et de calibration. Composez, selon vos besoins, le meilleur pack de maintenance. Grâce à une bonne collaboration avec nos fournisseurs, la formation intense de nos employés et la qualité de service établie de Labtec SERVICES AG, votre précieux traitement

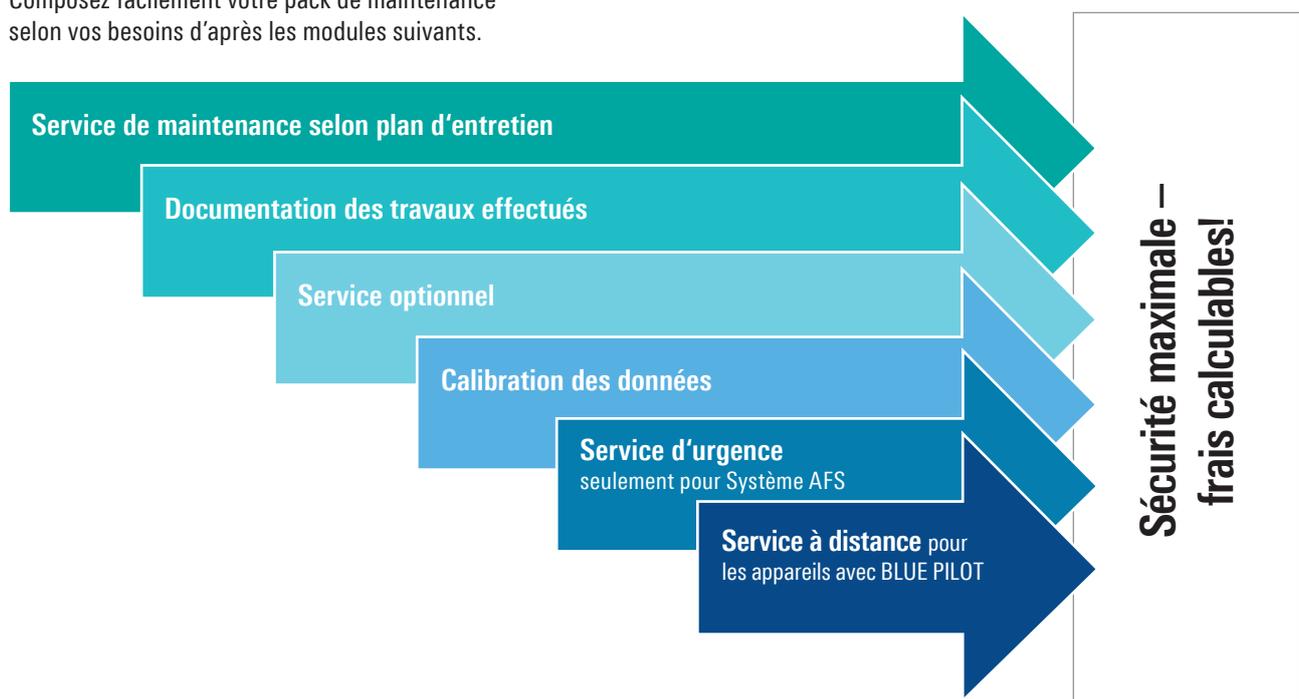
de l'eau est en de bonnes mains. Économisez de l'argent et augmentez la sécurité de fonctionnement de vos appareils en optimisant leur fiabilité et leur durée de vie. Accordez à votre laboratoire le PLUS de sécurité grâce à un accord de maintenance et de calibration de Labtec SERVICES AG.



15 % de rabais sur les consommables
10 % de rabais sur les pièces de rechange

Sécurité maximale – frais calculables!

Composez facilement votre pack de maintenance selon vos besoins d'après les modules suivants.



Service de calibration

Faites confiance à vos valeurs mesurées à 100%! Une calibration régulière vous offre la sécurité. Labtec SERVICES AG s'engage à étalonner les appareils en respectant les standards techniques et à effectuer la calibration le plus rapidement possible selon les

possibilités d'exploitation. Le réglage de l'appareil à calibrer est effectué afin que la valeur mesurée corresponde le plus précisément à la valeur normale. En cas de vérification des données indiquant un défaut, nous vous incitons à la réparation après accord.

	Labwater	Système AFS
Quantité de calibrations par année	1	1
Température (eau)	✓	✓
Conductivité	✓	✓
TOC (COT – carbone organique total)	✓	✓
KBE (UFC – unité formant colonie)	✓	✓
Plusieurs points de calibration selon demande du client	✓	✓
Certificat de calibration en forme électronique	✓	✓
Petits travaux de réglage en cas de dépassement des valeurs de tolérance*	✓	✓

* Labtec SERVICES AG se réserve le droit (après concertation avec le client) de facturer de plus amples frais de réglages éventuellement nécessaires.

- La vérification de la conductivité est effectuée au lieu de prélèvement à l'aide d'un instrument de référence en débit simultané vérifiant la thermométrie. Impression des valeurs selon l'indication sur votre appareil, avec ou sans compensation thermique.
- La vérification de la valeur COT à l'aide de la mesure de référence parallèle est analogique au principe de mesurage de l'appareil.
- Lors du contrôle de la qualité microbiologique, un échantillonnage est effectué qui sera ensuite évalué par un laboratoire certifié. Les résultats sont disponibles au plus tôt après une semaine.
- Les frais pour les réparations y compris les heures de travail, le matériel et le voyage ne sont pas inclus dans l'accord de calibration. Ces prestations sont facturées séparément et ne donnent pas droit à un rabais. En cas de constat de défauts pendant la calibration, ceux-ci seront seulement corrigés après concertation avec le client.

Service d'urgence seulement pour Système AFS

Pour les systèmes qui nécessitent une réaction rapide en cas de dysfonction notre service d'urgence est à votre disposition.

L'appel est géré par une centrale d'alarme qui informe notre technicien en service.

	Système AFS
Rappel par un technicien compétent en cas d'urgence et pendant les heures de bureau dans les deux heures	✓
Contact avec un technicien compétent par la centrale d'alarme en dehors des heures de bureau de 17 à 22 h et 6 à 8 h Samedi, dimanche et jours fériés de 6 h à 22 h	✓
Temps de réaction maximal sur place après réception du signalement des dérangements	36 h
Service d'appareils de location (pendant 2 semaines max./année, excl. transport)	✓

Télésurveillance/service à distance pour les appareils avec commande BLUE PILOT

Pour les systèmes AFS avec commande BLUE PILOT, nous proposons un service pratique d'assistance par accès à distance.

La correction d'erreurs en cas de message d'alarme et la création de sauvegardes sont faites à distance (pas besoin de service sur place).

	Système AFS
Vérification à distance de votre système par l'un de nos techniciens aguerris en cas d'urgence et pendant les heures de bureau dans un délai de deux heures.	✓

Vos avantages en un coup d'œil

- Vos appareils fonctionnent avec une fiabilité maximale.
- Pas de mauvaises surprises grâce à des frais calculables.
- Vos appareils sont suivis de façon professionnelle; cela vous permet d'économiser tout en protégeant l'environnement.
- Protection optimale pour vos investissements.
- Tous les travaux de maintenance et de calibration sont exécutés par des techniciens de service qualifiés – vos appareils sont en de bonnes mains.
- Intervention rapide et facile en cas d'erreurs grâce à notre service d'urgence (**seulement pour Système AFS**).
- Disponible pour tous les appareils de Labtec SERVICES AG.



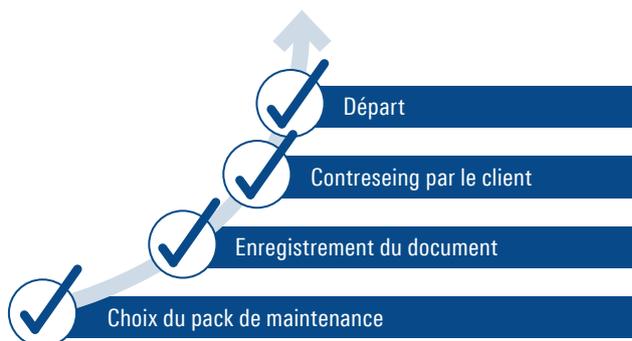
Bon à savoir

- Les frais pour les réparations y compris les heures de travail, le matériel et le voyage ne sont pas inclus dans l'accord de maintenance. Ces travaux ainsi que le service d'urgence (Système AFS) sont facturés séparément et ne donnent pas droit à un rabais. En cas de constat de défauts pendant l'entretien, ceux-ci seront seulement réparés après concertation avec le client. Les frais du service seront facturés indépendamment des réparations supplémentaires.
- Si une maintenance ou calibration est effectuée en dehors du service annuel, les frais vous seront facturés.
- Nous prenons en compte si possible les dates d'entretien et de calibration souhaités par nos clients. Pour une question d'organisation, le service annuel est effectué dans une fenêtre temporelle de 30 jours avant ou après la date prévue, si possible en accord avec vous. Nous vous informons par avance des dates de maintenance par écrit.

Comment conclure un accord?

Appelez-nous – nous vous conseillons volontiers et vous composons le pack de maintenance optimal. Ensuite nous enregistrons l'accord dans notre système, établissons les dates de maintenance et vous envoyons l'accord pour contreseing.

Vous atteignez notre support comme suit:
T +41 56 619 89 19
support@labtec-services.ch



Nos offres complémentaires



Grâce à la formation continue de nos techniciens nous acceptons avec plaisir d'amples défis.

	Labwater	Système AFS
Check-up Votre appareil n'a pas été entretenu depuis un moment. Nous faisons un contrôle lorsque nous sommes dans votre région et vous élaborons un devis estimatif pour une révision (charge de travail max. 1.5 h).	✓	
Small-Validation avec contrôle des paramètres	✓	✓
Validation selon demande du client	✓	✓

Maintenance

Optimisez l'efficacité et la durée de vie de vos appareils.
Profitez dès le premier jour de notre accord de maintenance.*

	Labwater	Système AFS
Intervalle de maintenance	annuel	6 mois
Possibilité d'accord jusqu'à l'âge de l'appareil de	0-3 ans	0-2 ans
Travaux selon le plan d'entretien	✓	✓
Échange de consommables selon l'indication du fabricant	✓	✓
Échange de joints selon l'indication du fabricant	✓	✓
Confirmation par rapport de travail	✓	✓
Recherche commune de solutions avec le client, recommandations & mesures préventives du technicien	✓	✓
Rabais** sur consommables (pour l'appareil indiqué dans l'accord et seulement en rapport avec l'entretien)	✓	✓
Temps de réaction maximal sur place après réception du signalement des dérangements	72 h	72 h
Formation et instruction gratuite pour les utilisateurs pendant les visites d'entretien	✓	✓

* Pour des appareils qui sont déjà en service et les systèmes de fabricants étrangers, nous pouvons seulement vous offrir cette protection après une révision chez nous.

** n'est pas valable pour les appareils étrangers

Les frais pour les réparations y compris les heures de travail, le matériel et le voyage ne sont pas inclus dans l'accord de maintenance. Ces prestations sont facturées séparément et ne donnent pas droit à un rabais. En cas de constat de défauts pendant l'entretien, ceux-ci seront seulement réparés après concertation avec le client.

Service de documentation

En plus du rapport de travail nous documentons les travaux effectués et les valeurs indiquées dans une check-list détaillée.
Celle-ci vous est transmise électroniquement avec le rapport.

	Labwater	Système AFS
Documentation avec check-list électronique	✓	✓



Tous les documents sont vérifiés régulièrement dans le cadre d'audits internes ou externes et sont adaptés aux besoins les plus récents.
Labtec SERVICES AG travaille uniquement avec des plans de maintenance élaborés pour le marché suisse.



Nous sommes certifiés ISO

Conditions générales

1. D'éventuelles dérogations aux présentes dispositions doivent être consignées par écrit. En cas de contradictions par rapport aux offres, listes des prix, imprimés et accords oraux, les dispositions de l'accord présent ont la priorité.
2. L'accord englobe les interventions de maintenance convenues.
3. Les prestations de toutes sortes ne sont pas incluses:
 - si celles-ci sont demandées par rapport à des défauts, des dérangements, des pannes provoquées par des interventions, modifications ou ajouts physiques, mécaniques ou électriques non autorisés et inadaptés.
 - si l'atmosphère ambiante, l'alimentation électrique, les raccordements d'eau, d'air comprimé ou de vide provoquent le dérangement dû à une utilisation faisant défaut, inappropriée, négligente, incomplète ou non réglementaire, ou par sabotage, malveillance, force majeure (p. ex. court-circuit, incendie, foudre, eau, explosion, etc.) ou par le transport et un traitement non approprié.
 - qui sont rendues nécessaires par un changement d'emplacement, de personnel ou de propriétaire.
 - remplacement de routine du matériel de consommation.
4. Les pièces de rechange sont facturées séparément sur la base du rapport, pour autant qu'elles ne doivent pas être fournies gratuitement dans le cadre des conditions de garantie ou de maintenance. La durée de garantie pour les pièces de rechange est réglée selon les conditions générales de Labtec SERVICES AG.
5. Labtec SERVICES AG peut résilier l'accord présent sans délai, refuser toute prestation et ne pas être non plus obligée à un paiement particulier, si l'objet de l'accord est utilisé avec des produits étrangers au système, au lieu des accessoires et du matériel de consommation originaux, ou si ces produits sont acquis sans l'accord exprès de Labtec SERVICES AG. Également, si des manipulations aux instruments ont été effectuées par des tiers non autorisés.
6. Labtec SERVICES AG n'est pas en mesure de garantir le fonctionnement ininterrompu de vos appareils qu'elle est chargée de réviser, et elle ne peut pas non plus garantir le temps durant lequel ceux-ci peuvent encore être réparés.
Si Labtec SERVICES AG ne peut pas réaliser une réparation ou ne peut pas le faire à temps, à cause d'événements imprévus chez ses fournisseurs ou chez Labtec SERVICES AG (force majeure, pannes de tout genre, grève, tumultes, difficulté dans la livraison du matériel, accidents, endommagements, perte ou retard du transport, etc.), aucune prétention d'indemnisation ou de dommages et intérêts ne peut en être déduite.
7. La disponibilité pour la maintenance est garantie du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés généraux, de 8 à 17 heures et les travaux de maintenance sont effectués durant ces horaires.
8. Labtec SERVICES AG décide du moment et du personnel chargé des travaux pour la maintenance. Le client s'engage à préparer, à temps pour l'échéance convenue, l'appareil annoncé pour la maintenance de manière qu'il soit propre et ne présente aucun risque pour la santé, et de garantir au personnel l'accès aux emplacements correspondants. Des reports de rendez-vous sont à annoncer au plus tard dans les 10 jours précédents, à Labtec SERVICES AG.
9. Labtec SERVICES AG peut augmenter le forfait annuel et les suppléments au plus tôt après une durée de l'accord d'une année. Si l'augmentation du forfait mensuel total dépasse le renchérissement indiqué par l'indice national des prix à la consommation, le client a la possibilité de résilier l'accord même en dehors du délai de résiliation régulier.
10. Le forfait de maintenance est facturé par avance en janvier ou au moment de la conclusion de l'accord.
11. L'accord présent peut être résilié au plus tôt après une durée d'un an en respectant un délai de trois mois pour la fin de l'année.
12. Le lieu d'exécution des paiements et le for sont à Villmergen AG.